

# Berne saucissonne son soutien

8 mai 2008 - CHRISTIANE IMSAND

**CORRECTION DU RHÔNE** Le Conseil fédéral a donné hier un signal positif au Valais, mais l'ampleur de son soutien financier reste à définir. La fourchette va de 45% à 65% des coûts.



«La troisième correction du Rhône est une nécessité», affirme Andreas Götz, sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). «Nos grands-pères ont fait le premier pas il y a cent ans, nos pères ont suivi, il nous incombe aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires à la protection de la société». Traduction: la Confédération ne laissera pas le Valais en plan. Le Conseil fédéral a confirmé hier qu'il entendait soutenir financièrement ce projet ambitieux dont les coûts sont estimés à 700 millions de francs jusqu'en 2020, voire un milliard au total. L'ampleur de ce soutien reste cependant à définir. Le gouvernement n'a pris pour l'instant qu'une décision de principe. Il fera des propositions concrètes au Parlement dans le message qu'il adoptera cet automne. La décision finale étant du ressort des Chambres fédérales, il faudra tenir compte de la dimension politique du dossier.

La 3e correction du Rhône prévoit l'aménagement de l'ensemble du tronçon de 160 km entre Gletsch et le Léman. Le but est de réduire les dommages qui pourraient atteindre 10 milliards de francs en cas de crue extrême. En collaboration avec le canton de Vaud et l'OFEV, le Valais a préparé un programme de mesures prioritaires qui s'étend sur une période de 12 ans (2009 à 2020). Elles concernent les secteurs de Viège, Sierre, Sion, Fully et Aigle (VD).

L'engagement du Conseil fédéral concerne pour l'instant une première étape de six ans. Il propose à cet égard l'adoption d'un crédit extraordinaire. Par la suite, un fonds de prévention contre les dangers naturels pourrait prendre la relève.

Le soutien financier de la Confédération va de soi dans la mesure où la loi sur l'aménagement des cours d'eau prévoit que Berne doit aider les cantons à financer les mesures de protection contre les crues. Seul son montant reste sujet à caution. L'ordonnance d'application prévoit une participation ordinaire de 45% mais elle peut aller jusqu'à 65% «si un canton assume des charges considérables en raison de mesures de protection extraordinaires». La correction du Rhône ne remplit-elle pas à l'évidence ce critère? «C'est une question d'interprétation, répond prudemment Andreas Götz. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris de décision à ce sujet. La situation doit être évaluée avec tous les départements et il ne faut pas oublier que c'est le Parlement qui tranchera.»

## **Fonds de prévention**

Le problème est que le Rhône n'est pas le seul fleuve dont le lit doit être adapté aux risques de crues. Des travaux doivent être entrepris sur d'autres grands cours d'eau dans les Alpes, tels l'Aar, la Reuss, la Linth et le Rhin alpin. D'où l'idée d'un fonds de prévention contre les dangers naturels. Reste à savoir comment il sera alimenté. «Tout est ouvert», indique une nouvelle fois Andreas Götz. «Il faut évaluer l'impact des changements climatiques sur les risques naturels. Nous allons en discuter notamment avec les assurances».

Au total, beaucoup d'incertitudes et une seule garantie: des subventions pour la première étape de six ans. Ensuite, tout dépendra du contexte économique et de l'évolution des ressources de la Confédération, voire des conditions climatologiques.